



Compte rendu de la réunion du conseil municipal
DU VENDREDI 1^{er} JUILLET 2011 à 20 HEURES 30

-

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES,
M. Claude CHASSAING, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE,
Mme Nathalie MARIE, M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, M. Philippe JOLY,
M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVESSE, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Excusés :

Mme Geneviève LECLERCQ qui donne procuration à Mme Anique DELRIVE,
M. Thierry BEZIAU qui donne procuration à M. Philippe JOLY,
Mme Catherine PLISSON,
Mme Karine BEUVIER.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

L'AN 2011, le vendredi 1^{er} juillet ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS,
se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil,
sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 27/06/2011.

Début de la séance : 20h35

ORDRE DU JOUR :

- **1- Approbation du dernier compte rendu.**
- **2- Décision modificative – rectification d'écriture Budget assainissement.**
- **3- Tarifs des transports scolaires de Gambais -2011/2012.**
- **4- Fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire,**
- **Résultat appel d'offres.**
- **5- Choix du bureau d'études dans le cadre de la**

**délégation du service public
d'assainissement.**

- **6- Convention avec le SIEED (syndicat intercommunal d'élimination et d'évacuation des déchets) pour l'implantation des colonnes enterrées.**
- **7- Modification implantation des bureaux de vote.**
- **8- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

1 Approbation du dernier compte rendu.

Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

**2 Décision modificative – rectification d'écriture
Budget assainissement.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une anomalie a été constatée sur la version papier du budget primitif 2011 de l'assainissement, à savoir :

L'affectation des résultats du fonctionnement à l'article 1068 a été imputée sur un mauvais chapitre dans la version papier du budget, chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections au lieu du chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves.

Il convient de rectifier cette erreur matérielle en rééditant les pages 5 et 14/15-1 du budget primitif 2011, car cela déséquilibre le chapitre 040 dépenses avec le chapitre 042, qui doivent obligatoirement être en équilibre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cela n'annule pas la délibération du vote du budget primitif 2011-assainissement prise en séance du 8 avril 2011 qui est conforme.

Après en avoir délibéré.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité,
d'autoriser Monsieur le Maire à rectifier cette erreur matérielle.**

**3 Tarifs des transports scolaires de Gambais
-2011/2012.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le prix annuel

du transport scolaire de Gambais.

Le montant du transport scolaire Gambais pour l'année 2010 / 2011 était fixé à :

- 59,11 €

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

- Décide à 15 Voix Pour, 1 Abstention d'augmenter le prix des transports de Gambais de 1.55 %, soit 60,02 € arrondi à 60,00 € pour l'année 2011 / 2012.

- Paiement en deux fois, 25 € à l'inscription et le solde en Février 2012 de 35,00 €.

4 Fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire,

- Résultat appel d'offres.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2011 pour étudier trois dossiers reçus dans le cadre d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires, ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire.

Trois entreprises ont répondu :

- La Normande
- Yvelines Restauration
- Avenance

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise YVELINES RESTAURATION qui a répondu à tous les critères d'attributions. L'offre présentée par Yvelines restauration présente le meilleur rapport/qualité prix, et des délais d'intervention permettant d'assurer la continuité du service de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

- à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Yvelines

Restauration, sise 12 rue Clément Ader, ZA du Pâtis 78120 Rambouillet.

5 Choix du bureau d'études dans le cadre de la

délégation
du service public d'assainissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juin 2011 pour étudier quatre dossiers reçus dans le cadre d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la mission d'assistance conseil dans le cadre d'une procédure de délégation du service public et d'assainissement collectif et non collectif.

Quatre Bureaux d'études ont répondu :

- Bureau d'études Vincent Ruby
- Intégrale Environnement
- B3E
- PPS

La commission d'appel d'offres a retenu le bureau d'études Vincent Ruby qui est l'offre la plus avantageuse pour la réalisation de l'étude.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le bureau d'études Vincent Ruby, sis 320 avenue Blaise Pascal, zone industrielle, 77555 MOISSY CRAMAYEL.

6 Convention avec le SIEED (syndicat intercommunal d'élimination et d'évacuation des déchets) pour l'implantation des colonnes enterrées.

Vu le projet de convention à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Elimination et d'Evacuation des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) et la commune de Gambais (Yvelines), consultable au Secrétariat du Conseil Municipal, portant sur la mise à disposition d'une fraction de terrain permettant la réalisation d'une opération d'intérêt général en matière de service public de collecte des déchets ménagers,

Vu l'ordonnance du 21 avril 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L 1311-2 et suivants,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à l'enfouissement de conteneurs de déchets ménagers à passer avec le SIEED,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

7 Modification implantation des bureaux de vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur Le Préfet une circulaire l'informant de la refonte des listes électorales en 2012.

Il est proposé aux communes qui le désirent d'apporter des modifications au périmètre et à la répartition des bureaux de vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le 24 juin 2003, la commune de Gambais avait souhaité modifier l'implantation de son bureau de vote en le décomposant en deux à la salle polyvalente de Gambais.

La commission administrative a réétudié l'implantation des bureaux de vote qui s'avère actuellement moins pratique pour l'organisation des élections.

Il est donc proposé de modifier de nouveau l'implantation des bureaux de vote, en réunissant la totalité en un seul bureau, qui pourrait se situer dans le préau de l'école maternelle, structure ayant suffisamment l'espace pour accueillir un seul bureau de vote.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide, à l'unanimité de déposer un dossier à Monsieur le Préfet pour la modification de l'implantation des bureaux de vote.

8 Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 prescrit la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1er juin 2013.

Monsieur le Préfet des Yvelines pour atteindre cet objectif a élaboré, après une concertation approfondie, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté le 28 avril dernier devant la

commission
départementale de coopération intercommunale.

Monsieur le Préfet prévoit la fusion de la communauté de communes " Cœur d'Yvelines " et de toutes les communes du canton de Montfort L'Amaury.

Conformément aux souhaits formulés par la commune de Gambais par délibération du 4 septembre 2009, le Préfet propose que la commune de Gambais rejoigne cette intercommunalité.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A 15 Voix pour, 1 Abstention,

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est proposé pour la commune de Gambais.

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 9 septembre 2011 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h 20

Le Maire
Régis BIZEAU